



ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

2300 à 2355

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 6
Partie II Corrections aux cartes	7 à 17
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	19
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	21 à 37
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	39 à 53

Direction générale des Services à la
navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: <http://www.notmar.com>

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve Maritimes

Centre SCTM - St. John's Centre Régional des Opérations des Maritimes
Téléphone: (709) 772-2083 Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Facs: (709) 772-6285 Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique Laurentienne

Centre SCTM - Sarnia Centre SCTM - Québec
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237 Téléphone: (418) 648-5410
Téléphone: (519) 337-6360 Facs: (418) 648-7244
Facs: (519) 337-2498 Courrier électronique: XLAUSCTM@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.
SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1					
Nom de la station	Numéros d'identité des stations de référence	Identité de la station DGPS	Pos. géogr. Latitude Longitude	Fréquence [khz]	Bits/sec.
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 33 W	315	200
Richmond C.-B.	304,305	907	49 11 N 123 07 W	320	200
Sandspit C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 W	300	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
Warton ON	310,311	918	44 45 N 81 07 W	286	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 19 W	296	200
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 49 N 71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup QUÉ	318,319	926	47 46 N 69 36 W	300	200
Moisie QUÉ	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 48 W	319	200
Western Head N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 39 W	312	200

Fox Island N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 46 N 53 11 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 W	290	200
Cape Norman T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 W	310	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998. Le rendement sera soumis, à un programme de validation rigoureux tout au long de 1998. Les stations seront ensuite déclarées en état de service entièrement opérationnel (SEO). Nous rappelons aux navigateurs d'utiliser le service DGPS avec prudence tant que son état SEO n'aura pas été annoncé officiellement.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement le signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en mars 1999. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante :

Directeur des Aides maritimes
200 rue Kent, 5ième étage
No de poste 5130
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçus par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS? Yes/ Oui _____ No /

Non _____

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS Make / Fabricant: _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégré? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes
200 rue Kent, 5ième étage
No de poste 5130
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Canada

Legend/
Légende

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellitaire. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime
de la Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.

En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.

Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en 1998.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et amateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
Garde côtière canadienne
C.P. 5667, St. John's, T.-N.
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1^{er} avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation
C.P. 1000, Dartmouth, N-É.
B2Y 3Z8
Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 1997/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées et 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 et un site ne sera plus abandonné	3	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes

Région du Centre et de l'Arctique

201 Front Street North, suite 703

Sarnia (Ontario) N7T 8B1

N^{os} de téléphone :

(519) 383-1859

(519) 383-1861

N^o de télécopieur :

(519) 383-1989

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ MODIFIER _____ RETIRER _____ QUANTITÉ _____

ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....APP.....

VILLE CODE POSTAL.....

PROVINCE.....PAYS.....

NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....APP.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

PROVINCE.....PAYS.....

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

NATIONALE

CANADA - Pollution - Conformité avec les règlements canadiens – Préavis aux navigateurs...	2353	3,4
PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – Modification à la publication		
Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) 1998.....	2333	11
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.....	2355	1
- Modification aux Tables des marées et courants 1999.....	2344	5
- Renseignement concernant les dépositaires de cartes du SHC.....	2329	5,6

TERRE-NEUVE

LABRADOR – ECLIPSE HARBOUR À CAPE WHITE HANDKERCHIEF – Modifications à la carte	2341	9
TERRE-NEUVE – AVALON PENINSULA – Feux et bouées.....	2332	7
- HAVRES DANS PLACENTIA BAY – Bouées.....	2334	7
- LABRADOR – CAPE HARRISON À NUNALSALUK ISLAND – Bouées et feux.....	2331	8
TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST – NOTRE DAME BAY – Bouées.....	2349	2,3

MARITIMES

BAIE DE FUNDY - SAINT-JOHN HARBOUR - Modification à la carte.....	2310	11
NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - Câble sous-marin.....	2350	9
- SHELBURNE HARBOUR - GUNNING COVE - Feu demeure en service.....	2348	2

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT

BAIE DES CHALEURS - GASCONS - Profondeurs moindres.....	2335	10
FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE DE MOISIE - Roches et profondeurs moindres.....	2311	11
- Roches et profondeurs moindres.....	2321(P)	10
- BAIE TRITINÉ - Profondeur moindre.....	2347	11
- BAIE VERTE - Feu supprimé temporairement.....	2330(T)	12
- BERTHIERVILLE - Modification à la carte.....	2345	14
- CHENAL DU MILIEU CANADIEN - Bouée à être enlevée.....	2346(P)	2
- MONTMAGNY - Bouée.....	2337	13
- NEUVILLE - Modification à la carte.....	2352	13,14
- POINTE-AU-PÈRE - Feu.....	2333	12
- PORT DE MONTRÉAL – MONTRÉAL-EST - Zone entretenue.....	2305(P)	14,15
- PORT DE MONTRÉAL - QUAI 45 - Zone entretenue.....	2309(P)	15
- QUAI 46 - Zone entretenue.....	2308(P)	15
- PORT DE MONTRÉAL AU PORT DE SOREL - Bouées.....	2342	15,16
- PORTNEUF - Feux d'alignement.....	2307	14
- RIVIÈRE SAGUENAY - Modifications à la carte.....	2340	12
- SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE - Modifications à la carte.....	2336	13
GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLE DU FANTÔME - Modification à la carte.....	2327	9
QUÉBEC - RIVIÈRE SAGUENAY - BAIE DES HA! HA! - Feu.....	2339	13
TERRE-NEUVE - CRABBES RIVER - Bouée.....	2343	8

CENTRE

GRANDS LACS, BAIE GEORGIENNE ET VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - Aides à la navigation.....	2320	2
LAC ÉRIÉ - Aides à la navigation.....	2313	1

Index	No. d'avis	Page
- NANTICOKE - Aides à la navigation.....	2317	2
LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - APPROCHES DE MATCHEDASH BAY - Aides à la navigation.....	2318	2
- COLLINGWOOD HARBOUR - Aides à la navigation.....	2319	2
- CAMPBELL ROCK - Aide à la navigation.....	2312	1
LAC ONTARIO - Aides à la navigation.....	2314	1
- BAIE DE QUINTE - PICTON HARBOUR, BELLEVILLE HARBOUR, TRENTON HARBOUR - Aides à la navigation.....	2315	1
- OSHAWA HARBOUR - Aides à la navigation.....	2316	1
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS – Baie Grenville - Chenal.....	2328	17
QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - LAC DES DEUX MONTAGNES - DORION - Roches à fleur d'eau.....	2338	16
VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - CRYSLER PARK - Aides à la navigation.....	2322	2

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis Page	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis
1202	2339	13	4771	2341	9		
LC 1221	2321(P)	10	LC 4850	2332	7		
LC 1235	2340	12	4852	2332	7		
LC 1236	2330(T)	12	LC 4853	2332	7		
	2333	12	4854	2332	7		
	2347	11	4921	2335	10		
	2355	1	LC 5023	2331	8		
1310	2305(P)	14,15	5044	2331	8		
	2308(P)	15	5045	2331	8		
	2309(P)	15	5047	2331	8		
	2342	15,16	5048	2331	7,8		
1312	2345	14	LC 8006	2350	9		
1314	2307	14	LC 8014	2332	7		
1315	2336	13					
	2352	13,14					
1317	2337	13					
1510	2338	16					
1514	2328	17					
LC 2201	2355	1					
LC 4017	2332	7					
LC 4022	2343	8					
LC 4026	2311	11					
4117	2310	11					
4377	2355	1					
4429	2327	9					
LC 4486	2335	10					
4615	2334	7					
4730	2331	8					

***2355 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.**

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
<u>1. Nouvelles éditions.</u>					
<u>St. Lawrence River/Fleuve Saint-Laurent</u>					
L/C 1236	Pointe des Monts aux/to Escoumins		1:20 000	25 sept./98	1 \$20.00
Nota: Cette carte est touchée par les Avis 128(T)/95, 719(P)/98 et 2330(T)/98.					
<u>Georgian Bay/Baie Georgienne</u>					
L/C 2201	Georgian Bay/Baie Georgienne		1:200 000	18 nov./98	3 20.00
Nota: Cette carte est touchée par les Avis 115(P)/94 et 182(P)/94.					
<u>Cape Breton Island/Île du Cap-Breton</u>					
4377	Main-à-Dieu Passage		1:18 000	6 nov./98	1 20.00
(AMA8035-10-35)					(MPO-H98-117)

***2312 LAC HURON - CAMPBELL ROCK – Aide à la navigation.**

Référence: Avis 141(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-H98-085)

***2313 LAC ÉRIÉ - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 256(P)/97 et 259(P)/97 annulés.

(AMA8035-10-5-12)

(GCC-H98-086)

***2314 LAC ONTARIO - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 257(P)/97 et 258(P)/97 annulés.

(AMA8035-10-7-12)

(GCC-H98-087)

***2315 LAC ONTARIO - BAIE DE QUINTE - PICT ON HARBOUR, BELLEVILLE HARBOUR, TRENTON HARBOUR - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 370(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-H98-088)

***2316 LAC ONTARIO – OSHAWA HARBOUR - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 489(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-H98-089)

***2317 LAC ÉRIÉ – NANTICOKE - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 490(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-H98-090)

***2318 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - APPROCHES DE MATCHEDASH BAY - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 491(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-H98-091)

*2319

LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - COLLINGWOOD HARBOUR - Aides à la navigation.

Référence: Avis 527(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-1)

(GCC-H98-092)

***2320 GRANDS LACS, BAIE GEORGIENNE ET VOIE MAR ITIME DU SAINT-LAURENT - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 593(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-12)

(GCC-H98-093)

***2322 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - CRYSLER PARK - Aides à la navigation.**

Référence: Avis 625(P)/97 annulé.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-H98-094)

***2348 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - SHELburne HARBOUR - GUNNING COVE - Feu demeure en service.**

Référence: Avis 1958(P)/98 annulé.

(AMA8035-10-7-7)

(GCC-F98-178)

***2346(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - CHENAL DU MILIEU CANADIEN - Bouée à être enlevée.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence la bouée à espar de bifurcation JEB de White Calf Island (44°19'04" N 76°09'41" W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven D. Lear, Surveillant, Programme d'aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 1000, 401, rue King Ouest, Prescott, Ontario, K0E 1T0, Téléphone (613) 925-2865 ext. 215, Facsimilé (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-B98-065)

***2349 TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - NOTRE DAME BAY - Bouées.**

Ces renseignements s'appliquent à la carte de l'Amirauté Britannique 293.

La bouée à espar rouge DJ4 a été renumérotée DJ12 (49°43'36" N 54°09'31" W).

La bouée à espar verte DJ5 a été renumérotée DJ13 (49°43'36" N 54°09'30" W).

La bouée à espar rouge DJ6 a été renumérotée DJ14 (49°43'36" N 54°09'31" W).

La bouée à espar verte DJ7 a été renumérotée DJ15 (49°43'35" N 54°09'32" W).

Une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée DJ4 (L.F. 383.32) a été mouillée par 49°43'51" N 54°09'37".2 W.

Une bouée à espar lumineuse verte FI G, marquée DJ5 (L.F. 383.81) a été mouillée par 49°44'53".4 N 54°09'44".4 W.

Une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée DJ10 (L.F. 383.55) a été mouillée par 49°44'47" N 54°09'33" W.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-197-200,221,222)

***2353 CANADA - Pollution – Conformité avec les Règlements canadiens – Préavis aux navigateurs.**

WESTERN CANADA MARINE RESPONSE CORPORATION
SOCIÉTÉ D'INTERVENTION MARITIME, EST DU CANADA LTÉE
GREAT LAKES RESPONSE CORPORATION
SERVICES POINT TUPPER MARINE LTD.
ATLANTIC EMERGENCY RESPONSE TEAM ("ALERT") INC.

Le 3 octobre 1998, la société Western Canada Marine Response Corporation (WCMRC) a obtenu un certificat d'agrément comme organisme d'intervention (OI), en vertu de l'article 660.4(1) de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Le 1^{er} novembre dernier, la Garde côtière canadienne a remis à la société Great Lakes Response Corporation (GLRC) et la Société d'Intervention Maritime, Est du Canada Ltée (SIMEC) leur certificat d'agrément. Le 9 novembre 1998, les certificats ont été remis à Point Tupper Marine Services Ltd., et à l'Atlantic Emergency Response Team ("Alert") Inc. Chaque OI possède une capacité d'intervention de 10 000 tonnes.

La société WCMRC offrira ses services d'intervention en cas de déversements dans la zone géographique

regroupant les eaux longeant la Colombie-Britannique, y compris les rivages associés à ces eaux excluant les eaux au Nord du 60^o parallèle de latitude nord.

La société GLRC offrira ses services d'intervention en cas de déversements dans un territoire regroupant le réseau des Grands Lacs et des canaux fluviaux de la province de l'Ontario, y compris le lac Supérieur, la rivière St. Mary's, le lac Huron, la rivière St. Clair, le lac St Clair, le Détroit River, le lac Érié, le lac Ontario, le fleuve Saint-Laurent depuis Kingston, en Ontario, jusqu'à une ligne tracée entre la baie Butternut (44°31.12'N 75°46.54'W) du côté canadien jusqu'à Oak Point (44°30.48'N 75°45.20'W) et le fleuve Saint-Laurent du côté des États-Unis, le lac Winnipeg, la rivière Athabasca depuis Fort McMurray jusqu'au lac Athabasca et les eaux du lac Athabasca.

La société SIMEC offrira ses services d'intervention en cas de déversements dans le territoire regroupant les eaux de la baie James, la baie d'Hudson et la baie d'Ungava et les eaux de la province de Québec de la partie du fleuve Saint-Laurent située dans la province de l'Ontario jusqu'à une ligne tracée entre la baie Butternut (44°31.12'N 75°46.54'W) du côté canadien jusqu'à Oak Point (44°30.48'N 75°45.20'W) et le fleuve Saint-Laurent du côté des États-Unis; et dans les provinces de l'Atlantique à l'exception des eaux au Nord du 60^e parallèle de latitude et les secteurs desservis par les Services Point Tupper Marine Ltd. et l'Atlantic Emergency Response Team ("Alert") Inc.

La société Services Point Tupper Marine Ltée offrira ses services d'intervention en cas de déversements dans un territoire géographique regroupant les eaux entre un arc ayant un rayon de 50 milles marins des environs du feu de Bear Head, 45°33'N 61°17'W, mais sans s'étendre jusqu'au nord de la levée de Canso dans la Baie St. Georges et la masse de terrains contiguë, et pour plus de certitude, excluant les eaux du lac Bras d'Or, le canal St. Andrews, le canal St. Patrick's, Great Bras d'Or et autres plans d'eaux à l'intérieur de l'île du Cap-Breton.

La société Atlantic Emergency Response Team ("Alert") Inc. offrira ses services d'intervention en cas de déversements dans un territoire géographique regroupant les secteurs primaires reliés au port de Saint John, Nouveau-Brunswick. Ceci comprend les eaux canadiennes délimitées à l'ouest par un arc ayant un rayon de 50 milles marins autour du point 45° 08' 03"N 66° 17' 12"W et, à l'est, par un arc ayant un rayon de 50 milles marins autour d'un point, centré sur le feu de Cape Spencer.

Les pétroliers d'une jauge brute égale ou supérieure à 150 tonneaux et les autres navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 400 tonneaux qui transitent les eaux canadiennes au sud du 60^e parallèle de latitude doivent conclure une entente avec un organisme d'intervention agréé.

Ceci ne s'applique pas à un navire qui n'est pas canadien s'il ne fait que transiter par la mer territoriale au sens de la *Loi sur la mer territoriale et la zone de pêche* et la zone de pêche du Canada, à l'exclusion des parties de cette zone qui sont situées dans la mer territoriale, au sens de cette loi, et qui n'effectue pas pendant ce temps d'opérations de chargement ou de déchargement d'hydrocarbures.

Pour des plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Garde côtière canadienne

B. DUTRIZAC	Région du Pacifique (604) 209-6206
L. TRIGATTI	Région du Centre et de l'Arctique (519) 383-1958
R. SAVARD	Région Laurentienne (418) 648-6382
R. BARRIE	Région des Maritimes (902) 426-2940
B. ENGLISH	Région de Terre-Neuve (709) 772-2122

Organismes d'interventions

M. GREEN	WCMRC (604) 985-0855
C. BAILEY	GLRC (519) 862-2281
P. SAMSON	SIMEC – Division de Québec (418) 692-8989
J. CARSON	ECRC – Division de l'Atlantique (902) 461-9170
S. JARVIS	Atlantic Emergency Response Team ("Alert") Inc. (506) 632-4499
D. HART	Services Point Tupper Marine Ltd. (902) 625-1711

(AMA8035-10-1)

(GCC-H98-201)

***2344 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – Modification à la tables des marées et courants du Canada 1999.**

Le volume 4 des tables des marées et courants du Canada, l'Arctique et la baie d'Hudson doit être modifié de la page 77 et 84 inclusivement comme l'indique le tableau suivant. Modifier l'entête "ft/pi" pour lire meters/mètres.

SECONDARY PORTS

TABLE 3
 INFORMATION AND TIDAL DIFFERENCES
 RENSEIGNEMENTS ET DIFFÉRENCES DES MARÉES

PORTS SECONDAIRES

INDEX NO. NO D'INDEX	SECONDARY PORT PORT SECONDAIRE	TIME ZONE FUSEAU HORAIRE	POSITION		DIFFERENCES			DIFFERENCES			RANGE MARNAGE		MEAN WATER LEVEL NIVEAU MOYEN DE L'EAU
					HIGHER HIGH WATER PLEINE MER SUPÉRIEURE			LOWER LOW WATER BASSE MER INFÉRIEURE			MEAN TIDE MARÉE MOYENNE	LARGE TIDE GRANDE MARÉE	
					LAT. N LAT. N.	LONG. W. LONG. O.	TIME HEURE	MEAN TIDE MARÉE MOYENNE	LARGE TIDE GRANDE MARÉE	TIME HEURE			
			° ' "	° ' "	h. m.	ft./ft. meters/ mètres	ft./ft. meters/ mètres	h. m.	ft./ft. meters/ mètres	ft./ft. meters/ mètres	ft./ft. meters/ mètres	ft./ft. meters/ mètres	ft./ft. meters/ mètres

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-110)

***2329 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Information concernant les dépositaires de cartes du SHC.**

1 - NOUVEAUX DÉPOSITAIRES ATTITRÉS DE CARTES

Antigonish Rent-All & Equipment Ltd.
 233 Old South River Road
 Antigonish, Nova Scotia
 B2G 2H6
 Tel: (902) 863-6633
 Fax: (902) 863-1918
 Email: antigonish.rent-all@ns.sympatico.ca

Hurst Marina
 2726 River Road
 Manotick, Ontario
 K4M 1B4
 Tel: (613) 692-1234
 Fax: (613) 692-3019
 Email: hurst@fox.nstn.ca
 Web: www.hurstmarina.com

Centre Nautique Lachine Inc.
 2280, boul. St-Joseph
 Lachine, Québec
 H8S 2N7
 Tel: (514) 634-0407
 Fax: (514) 634-0407

Indigo Books Music & Café
 259 Princess Street
 Kingston, Ontario
 K7L 1B4
 Tel: (613) 546-4684
 Fax: (613) 546-5638
 Email: ballan@indigo.ca

2 - CHANGEMENT À L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE

ANCIENNE ADRESSE

Marina de Trois-Rivières
 C.P. 11
 Île St-Quentin, Québec
 G9A 5E3
 Tel: (819) 374-5862
 Fax: (819) 374-9450

NOUVELLE ADRESSE

Marina de Trois-Rivières Inc.
 1 chemin de l'île St-Quentin, C.P. 11
 Île St-Quentin, Québec
 G9A 5E3
 Tel: (819) 374-5862
 Fax: (819) 374-9450

Marine Press of Canada
 295 de la Montagne
 Montréal, Québec
 H3C 4K4
 Tel: (514) 932-8342
 Fax: (514) 931-3711

Marine Press of Canada
 640 St-Paul West, Suite 300
 Montréal, Québec
 H3C 1L9
 Tel: (514) 866-8342
 Fax: (514) 866-9050
 Email: m_press@magnet.ca

Yachting World, Div. of R.E.F. Corp.
 One Water Street, Box 268
 Youngstown, NY 14174
 U.S.A.
 Tel: (716) 745-3700
 Fax: (716) 745-3796

Yachting World, Div. of R.E.F. Corp.
 400 Main Street
 Youngstown, NY 14174-1017
 U.S.A.
 Tel: (716) 745-3700
 Fax: (716) 745-3796

Cole Stationery & Office Services
 115B Old Hampton Road
 Fairvale, New Brunswick
 E2E 2P9
 Tel: (506) 849-1790
 Fax: (506) 849-1851

Cole Stationery & Office Services
 52C Marr Road
 Rothesay, New Brunswick
 E2E 3K6
 Tel: (506) 849-1790
 Fax: (506) 849-1851

Lauderdale Point Resort Inc.
 R.R. #1
 Severn Bridge, Ontario
 P0E 1N0
 Tel: (705) 689-1800
 Fax: (705) 689-2601

Lauderdale Point Resort Inc.
 3500 Lauderdale Point Crescent
 Severn Bridge, Ontario
 P0E 1N0
 Tel: (705) 689-1800
 Fax: (705) 689-2601

Peninsula Press Limited
 39 Ontario Street, P.O. Box 1628
 St. Catharines, Ontario
 L2R 7J9
 Tel: (905) 641-3030
 Fax: (905) 641-4700

Peninsula Press Limited
 217 Bunting Road
 St. Catharines, Ontario
 L2M 3Y2
 Tel: (905) 641-3030, 1-888-485-5653
 Fax: (905) 641-4700
 Email: e-mail@penpress.com
 Web: www.penpress.com

3 - LES SUIVANTS NE SONT PLUS DES DÉPOSITAIRES ATTITRÉS DE CARTES DU SHC

Alexander Marine Ltd.
 570 Davie Street
 Vancouver, B.C.
 V6B 2G4
 Tel: (604) 689-5972

Nordest Marine
 Marina du Vieux Port de Québec
 105 Abraham-Martin, Suite 100B
 Québec, Québec
 G1K 7G7
 Tel: (418) 694-2095
 Fax: (418) 694-1165

Cross Marine Electronics Ltd.
 71 Ilsley Avenue, Unit 1
 Dartmouth, Nova Scotia
 B3B 1L5
 Tel: (902) 468-3993
 Fax: (902) 468-4374

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-105)

***2332 TERRE-NEUVE - AVALON PENINSULA - Feux et bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 4852(NAD 83)(1)(1539/98) - 4854(NAD 83)(2)(2113/98) - LC 4853 (NAD 83)(6,7)(300/97) - LC 4850(NAD 83)(3-7)(1906/98) - LC 8014(NAD 27)(8)(1906/98) – LC 4017(NAD 27)(8)(1918/98)

1. Porter	un feu F R		48°08'49".2 N 53°41'45".6 W
2. Déplacer	la bouée à cloche lumineuse rouge JB2	de	48 41 52 N 53 07 51 W
		à	48 41 48 N 53 07 48 W
3. Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée CJ4		47 55 24 N 53 03 26 W
4. Porter	une bouée à espar lumineuse verte FI G, marquée CJ5		47 54 58 N 53 03 38 W
5. Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée CJ6		47 55 07 N 53 03 46 W
6. Porter	un feu FI R		48 09 53 N 52 56 16 W
7. Porter	un feu LFI 10s 46m		48 10 12 N 52 56 09 W
8. Porter	un feu LFI 10s 153ft		48 10 12 N 52 56 09 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4017R/M, 4850R/M, 4852R/M, 4853R/M, 4854R/M, 8014R/M, 76051(4852), 76052(4852), 76092(4017), 76146(4850), 76147(4850), 76148(4850), 76243(4853), 76244(4853), 76245(4853) et 76340(4854). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-206,224,276,285,337-339, MPO-H98-101)

***2334 TERRE-NEUVE – HAVRES DANS PLACENTIA BAY – Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 4615(NAD 27)(1-4)(1328/98)

1. Rayer	la bouée à espar verte PE1		47°23'46".5 N 54°39'54" W
2. Porter	une bouée à espar lumineuse verte FI G, marquée PE7		47 23 46.5 N 54 39 54 W
3. Rayer	la bouée plate PE		47 23 23 N 54 39 43 W
4. Porter	une bouée à espar de bifurcation de bâbord lumineuse GRG FI (2+1) G, marquée PE5		47 23 23 N 54 39 43 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4615R/M et 76228(4615). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-189,190)(MPO-H98-104)

***2331 TERRE-NEUVE - LABRADOR - CAPE HARRISON À NUNALSALUK ISLAND - Bouées et feux.**

Cartes (Dernière correction) - 5048(NAD 83)(1-3,8)(1709/98) - 5047(4-9)(752/96) - 5047(Cartouche, Hopedale Harbour)(5)(752/96) - 5045(10-12)(388/97) - 5044(12-14)(1754/98) - LC 5023(NAD 83) (7-14) (752/96) - 4730(15)(1143/98)

1. Porter	un feu FI 4s 44m	55°54'00".5 N 60°33'27".7 W
2. Porter	un feu FI	55 51 25.3 N 60 43 19.1 W
3. Porter	un feu FI G	55 48 19.7 N 60 29 15.3 W
4. Porter	un feu FI	55 38 21 N 60 23 48 W
5. Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée NH2	55 27 05 N 60 12 06 W
6. Porter	un feu FI	55 15 51 N 60 02 06 W
7. Porter	un feu FI G 2s 34m	55 24 54.7 N 60 01 50.8 W
8. Porter	un feu FI	55 43 25 N 60 20 36 W
9. Porter	un feu FI 3s 20m	55 36 04.2 N 60 18 29 W
10. Porter	une bouée charpente lumineuse verte FI G, marquée NM3.5	55 10 48 N 59 06 42 W
11. Porter	une bouée charpente lumineuse verte FI G, marquée NT5	55 07 31.5 N 58 56 54 W
12. Porter	une bouée charpente lumineuse verte FI G, marquée NH5	54 59 43.7 N 58 30 53.6 W
13. Porter	un feu Mo(A)	54 58 52.8 N 58 17 43.2 W
14. Porter	un feu FI	54 50 26.4 N 58 22 21 W
15. Porter	un feu Mo(A)	54 59 00 N 58 17 45 W

(AMA8035-10-7-2)

(GCC-N98-017,273,319-322,346-349,363-365,374)(MPO-H98-096)

***2343 TERRE-NEUVE - CRABBES RIVER - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - LC 4022(NAD 27)(1)(1339/98)

1. Porter	une bouée lumineuse de mi-chenal rouge et blanche FI, marquée XD	48°13'26".5 N 58°52'17".8 W
-----------	---	-----------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4022R/M et 76271(4022). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-180)(MPO-H98-108)

***2341 LABRADOR - ECLIPSE HARBOUR À CAPE WHITE HANDKERCHIEF - Modifications à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 4771(1-4)(1532/98)

Référence: Avis 1532/98.

- | | | |
|-----------|--|-------------------------|
| 1. Rayer | la roche qui couvre et découvre avec une sonde découvrante de 3 pieds | 59°03'30" N 63°31'30" W |
| 2. Porter | une roche qui couvre et découvre avec une sonde découvrante de 3 pieds | 59 30 30 N 63 31 30 W |
| 3. Rayer | la roche ayant une sonde qui ne couvre pas de 1 pied | 59 43 45 N 64 43 30 W |
| 4. Porter | une roche avec une sonde qui ne couvre pas de 1 pied | 59 43 45 N 63 43 30 W |

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-108)

***2327 GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLE DU FANTÔME - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 4429(NAD 27)(1)(324/98)

- | | | |
|--------------|---|----------------------------------|
| 1. Remplacer | (4) par une sonde découvrante de 4 brasses au-dessus du zéro des cartes | 50°13'56".8 N 63°41'25" W (env.) |
|--------------|---|----------------------------------|

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4429R/M et 79004(4429). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-147)

***2350 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 8006(NAD 27)(1)(1526/98)

- | | | | |
|-----------|---------------------|----------|--|
| 1. Porter | un câble sous-marin | joignant | 43°33'00" N 63°47'36" W
43 30 02 N 63 49 11 W
42 54 17 N 63 53 54 W
42 46 44 N 63 51 10 W
42 43 20 N 63 49 10 W
42 19 57 N 63 40 20 W |
|-----------|---------------------|----------|--|

et 41 59 17 N 63 00 00 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 8006R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-12)

(MPO-A98-107)

***2335 BAIE DES CHALEURS - GASCONS - Profondeurs moindres.**

Cartes (Dernière correction) - 4921(Plan, Baie de Port-Daniel)(NAD 83)(1,2)(1928/98) - LC 4486 (NAD 27)(3)(1736/98)

- | | | |
|--------------|---|---------------------------|
| 1. Porter | 14 mètres 4 décimètres | 48°10'04" N 64°56'23".3 W |
| 2. Remplacer | 18 mètres 6 décimètres par 17 mètres 9 décimètres | 48 09 45.6 N 64 56 14.2 W |
| 3. Porter | 7 brasses 2 pieds | 48 10 33.4 N 64 54 53.6 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4486R/M, 4921R/M, 76187(4486) et 79069(4921). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-139)

***2321(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE DE MOISIE - Roches et profondeurs moindres.**

Carte (Qui sera touchée) - LC 1221(NAD 27)(1-8)

- | | | |
|--------------|---|------------------------------|
| 1. Porter | une roche qui couvre et découvre, avec une sonde découvrante de 2 mètres 3 décimètres | 50°15'46" N 65°52'16".8 W |
| 2. Porter | une roche qui couvre et découvre, avec une sonde découvrante de 1 mètre 5 décimètres | 50 15 34.8 N 65 51 39.8 W |
| 3. Porter | 8 mètres 3 décimètres | 50 16 30.3 N 65 57 23.8 W |
| 4. Rayer | 8 mètres 4 décimètres | 50 15 24 N 65 52 48 W (env.) |
| 5. Porter | 8 mètres | 50 15 24.9 N 65 52 42.8 W |
| 6. Porter | 3 mètres 9 décimètres | 50 16 45.1 N 65 55 59.5 W |
| 7. Remplacer | la roche avec une profondeur connue de 0 mètre 1 décimètre par une roche qui couvre et découvre, avec une sonde découvrante de 1 mètre 5 décimètres | 50 16 28.6 N 65 53 42 W |
| 8. Porter | une roche qui couvre et découvre, | 50 15 59.1 N 65 52 38.5 W |

avec une sonde découvrante de 2
mètres 8 décimètres

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1221R/M et 79028(1221). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-136)

***2311 FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE DE MOISIE - Roches et profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - LC 4026(NAD 27)(1-5)(1931/98)

1. Porter	une roche qui couvre et découvre	50°16'47".1 N 65°57'17".8 W
2. Porter	une roche qui couvre et découvre	50 15 35 N 65 51 37.7 W
3. Porter	une roche qui couvre et découvre	50 15 20.6 N 65 51 08.6 W
4. Rayer	7 brasses	50 14 06.9 N 65 48 28.7 W
5. Porter	6 brasses 3 pieds	50 14 04.3 N 65 48 13.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4026R/M et 79044(4026). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-144)

***2310 BAIE DE FUNDY - SAINT-JOHN HARBOUR - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 4117(NAD 83)(1)(1530/98)

Référence: Avis 1530/98.

Sur certains exemplaires.

1. Remplacer	la bouée rouge JC20 par une bouée charpente lumineuse rouge FI R, marquée JC20	45°16'10".9 N 66°02'22".8 W
--------------	--	-----------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4117R/M et 76005(4117). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-102)

***2347 FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE TRITINÉ - Profondeur moindre.**

Carte (Dernière correction) - LC 1236(NAD 83)(1)(2333/98)

1. Porter	une sonde découvrante de 0 mètre	49°25'16".8 N 67°17'01" W
-----------	----------------------------------	---------------------------

6 décimètres

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1236R/M et 79037(1236). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-132)

***2333 FLEUVE SAINT-LAURENT - POINTE-AU-PÈRE - Feu.**

Carte (Dernière correction) - LC 1236(NAD 83)(1)(762/98)(Cartouche, Rimouski/Pointe au Père)
(NAD 83)(1)(762/98)

1. Rayer le feu 48°31'04".7 N 68°28'04".6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1236R/M, 79037(1236) et 79041(1236). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L97-157)(MPO-Q98-143)

***2330(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE VERTE - Feu supprimé temporairement.**

Carte (Touchée temporairement) - LC 1236(Cartouche, Baie Verte)(NAD 83)(1)

Feu 48°44'16" N 69°02'55" W

NOTA: (1) Des panneaux réfléchissant la lumière ont été installés à titre expérimental à l'extrémité de la structure du feu situé à l'extrémité du brise-lames de Baie Verte (LF 1737). La partie supérieure des panneaux est de couleur blanche et celle inférieure est rouge. Le feu est toujours supprimé jusqu'à nouvel avis. Les navigateurs sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires au Bureau des aides à la navigation, 101 boul. Champlain, Québec, Québec, G1K 7Y7.

(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1236R/M et 79039(1236). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L98-120, MPO-Q98-146)

***2340 FLEUVE SAINT-LAURENT - RIVIÈRE SAGUENAY - Modifications à la carte.**

Carte (Dernière correction) - LC 1235(NAD 83)(1,2)(1713/98)

Référence: Avis 521/98.

Sur certains exemplaires.

1. Porter	les limites de la cartouche	joignant	48°08'36" N 69°42'38" W
			48 08 36 N 69 43 44 W
			48 08 00 N 69 43 44 W
			48 08 00 N 69 42 38 W

et 48 08 36 N 69 42 38 W

2. Porter la légende Cartouche/Inset 1203 48 08 27 N 69 44 33 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1235R/M et 79035(1235). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-106)

***2337 FLEUVE SAINT-LAURENT - MONTMAGNY - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 1317(NAD 83)(1)(1538/98)

1. Porter une bouée charpente de renseignement lumineuse blanche et orange FI Y, marquée Marina Montmagny 47°01'34".2 N 70°33'43".1 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1317R/M et 79025(1317). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9)

(GCC-L98-041)(MPO-Q98-149)

***2339 QUÉBEC - RIVIÈRE SAGUENAY - BAIE DES HA! HA! - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 1202(Cartouche, Baie des Ha! Ha!)(NAD 27)(1)(1332/98)

Référence: Avis 632(P)/93 annulé.

1. Modifier FI R pour lire Iso R 48°20'41".1 N 70°52'43".6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1202R/M et 79079(1202). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L98-013)(MPO-Q98-150)

***2336 FLEUVE SAINT-LAURENT - SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE - Modifications à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 1315(NAD 83)(1,2)(Nouvelle éd., sept./98)

1. Porter une sonde découvrante de 1 mètre 7 décimètres au-dessus du caisson 46°46'57".6 N 71°12'15".5 W

2. Porter une sonde découvrante de 1 mètre 8 décimètres au-dessus du caisson 46 47 05.8 N 71 12 09.3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1315R/M et 79020(1315). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-145)

***2352 FLEUVE SAINT-LAURENT - NEUVILLE - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 1315(NAD 83)(1)(2336/98)

1. Porter le signe conventionnel d'un éclat, 46°41'15" N 71°33'49".6 W
vis-à-vis la bouée de renseignement
lumineuse VAUQU

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1315R/M et 79020(1315). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-115)

***2307 FLEUVE SAINT-LAURENT - PORTNEUF - Feux d'alignement.**

Carte (Dernière correction) - 1314(NAD 83)(1)(2132/98)

1. Modifier les feux d'alignement 46°41'22".7 N 71°52'12".9 W (env.)
Antérieur - F 20m pour lire F G 20m
Postérieur - F 41m pour lire F G 41m

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1314R/M et 79017(1314). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L98-118)(MPO-Q98-142)

***2345 FLEUVE SAINT-LAURENT - BERTH IERVILLE - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1)(1923/98)

1. Remplacer le caisson émergé par un caisson 46°03'57".4 N 73°10'46".4 W
avec une profondeur connue de
1 mètre

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-152)

***2305(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE MONTRÉAL – MONTRÉAL-EST - Zone entretenue.**

Carte (Qui sera touchée) - 1310(Partie A-B)(NAD 83)(1,2) - 1310(Partie B-C)(NAD 83)(1,2)

1. Rayer	la zone draguée avec une profondeur de 9,8m	joignant	45°36'52".2 N 73°30'18".2 W 45 36 52.1 N 73 30 17.3 W 45 36 59.2 N 73 30 14.6 W
		et	45 36 59.4 N 73 30 15.4 W
2. Porter	une zone draguée avec une profondeur de 9,1m	joignant	45 36 51.2 N 73 30 18.6 W 45 36 51 N 73 30 17.7 W 45 36 59.2 N 73 30 14.6 W
		et	45 36 59.5 N 73 30 15.4 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M, 79001(1310) et 79080(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-127)

***2308(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE MONTRÉAL - QUAI 46 - Zone entretenue.**

Carte (Qui sera touchée) - 1310(Partie B-C)(NAD 83)(1-3)

1. Déplacer	10,2m	de à	45°32'44".5 N 73°31'49".1 W (env.) 45 32 42.4 N 73 31 50.6 W (env.)
2. Porter	une limite de zone draguée	joignant	45 32 45.8 N 73 31 47.7 W 45 32 45.1 N 73 31 51.3 W 45 32 43.1 N 73 31 53 W
		et	45 32 44.4 N 73 31 46.3 W
3. Porter	10,7m		45 32 44.3 N 73 31 49.9 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M et 79080(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-138)

***2309(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE MONTRÉAL - QUAI 45 - Zone entretenue.**

Carte (Qui sera touchée) - 1310(Partie B-C)(NAD 83)(1-4)

1. Rayer	la limite de zone draguée	joignant et	45°32'45" N 73°31'51".9 W 45 32 40.6 N 73 31 55.5 W
2. Rayer	9,1m		45 32 43 N 73 31 53.3 W (env.)
3. Porter	une limite de zone draguée	joignant et	45 32 45.1 N 73 31 51.3 W 45 32 40.3 N 73 31 55.3 W
4. Porter	6,1m		45 32 41.9 N 73 31 54 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M et 79080(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-140)

***2342 FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE MONTRÉAL AU PORT DE SOREL - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 1310(Cartouche, Quai Alexandra)(NAD 83)(1)(2151/98) – 1310 (Partie B-C)(NAD 83)(1-6)(2151/98) - 1310(Partie A-B)(NAD 83)(4-8)(2151/98)

Référence: Avis 1335/98.

Sur certains exemplaires.

- | | | |
|--------------|---|-----------------------------|
| 1. Remplacer | la bouée lumineuse verte M207 par une bouée à espar verte, marquée M207 | 45°30'09".1 N 73°32'42".1 W |
| 2. Remplacer | la bouée lumineuse verte M193 par une bouée à espar verte, marquée M193 | 45 31 50 N 73 32 10 W |
| 3. Remplacer | la bouée lumineuse Longueuil A par une bouée à espar jaune, marquée Longueuil A | 45°33'38".6 N 73°30'32".6 W |
| 4. Remplacer | la bouée lumineuse MEA par une bouée à espar jaune, marquée MEA | 45 36 53.5 N 73 29 40.9 W |
| 5. Remplacer | la bouée lumineuse PAT H par une bouée à espar jaune, marquée PAT H | 45 37 49.1 N 73 29 07.8 W |
| 6. Remplacer | la bouée lumineuse PAT E par une bouée à espar jaune, marquée PAT E | 45 38 03.1 N 73 28 52.8 W |
| 7. Remplacer | la bouée lumineuse PAT C par une bouée à espar jaune, marquée PAT C | 45 38 26.6 N 73 28 37.3W |
| 8. Remplacer | la bouée lumineuse rouge M152 par une bouée à espar rouge, marquée M152 | 45°38'20".6 N 73°29'05".3 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M, 79001(1310), 79002(1310) et 79080(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9)

(GCC-L98-067K)(MPO-H98-107)

***2338 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - LAC DES DEUX MONTAGNES - DORION - Roches à fleur d'eau.**

Carte - 1510(Feuille 1)(Partie A-B, Carillon au Lac Saint-Louis)(NAD 27)(1-3) - 1510(Feuille 2)
(Partie B-C, Baie de Vaudreuil à/to Laval)(NAD 27)(1-3)

- | | | |
|--------------|---|-----------------------------|
| 1. Remplacer | la sonde découvrante de 0 pied par
une roche à fleur d'eau | 45°23'02".8 N 74°00'06".9 W |
| 2. Remplacer | la sonde découvrante de 0 pied par
une roche à fleur d'eau | 45 23 05.3 N 74 00 01.5 W |
| 3. Porter | une roche à fleur d'eau | 45 23 01.2 N 74 00 10.3 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1510R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-122)

***2328 RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - BAIE GRENVILLE - Chenal.**

Carte - 1514(Partie A-B, Carillon à/to Papineauville)(NAD 83)(1)

- | | | | |
|----------|--|----------------|--|
| 1. Rayer | la ligne tiretée du chenal de la Baie
Grenville | joignant
et | 45°37'32" N 74°36'49" W (env.)
45 38 15.5 N 74 38 05 W (env.) |
|----------|--|----------------|--|

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-105)(GCC-L98-095)

CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

2333 PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à la publication Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) 1998.*Page:**

2 - 75 Sous Nom et emplacement de la station

Modifier les coordonnées vis-à-vis
POINTE-AU-PÈRE pour lire
48 31 04.7 N 68 28 04.6 W

(M2204-146)

(GCC-L97-157)

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 236 — Paragraphe 44, ligne 14 – avant “On”
Insérer : Un **feu** (319.1) est placé sur la pointe Sud de
Northern Island.

Page 236 — Paragraphe 48, ligne 4 – avant “Une”
Insérer : Un **feu** (319.254) est placé dans la partie Sud de
Double Island.

Page 238 — Paragraphe 74, ligne 5 – après “pointe”
Insérer : ; la **bouée** lumineuse de bâbord NT5 est mouillée
au Sud du récif.

Page 238 — Paragraphe 83, dernière ligne
Ajouter : La **bouée** lumineuse de bâbord NH5 indique la
roche Est.

Page 241 — Paragraphe 109, ligne 7 – après “continuellement”
Insérer : et marqué par la **bouée** lumineuse de bâbord
NM3.5

Page 252 — Paragraphe 205, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (320.6) est placé sur l'extrémité Ouest de
l'entrée de Kanairiktok Bay.

Page 255 — Paragraphe 238, ligne 5 – après “l'île.”
Insérer : Un **feu** (321.74) est placé sur Landmark Point.

Page 258 — Paragraphe 270, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (322.01) est placé sur la pointe NE de l'île.

Page 259 — Paragraphe 273, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (322.02) est placé sur la pointe Est d'une
île située à quelque 0,7 mille à l'Ouest de Napatalik
Island.

Page 259 — Paragraphe 274, dernière ligne – après “claire”
Insérer : ; un **feu** (322.03) est placé sur l'îlot Ouest

Page 260 — Paragraphe 292, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (323.290) est placé sur South Tikigakjuk
Point.

Page 260 — Paragraphe 295, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (323.310) est placé dans la partie Est de
l'île.

Page 261 — Paragraphe 303, ligne 5 – après “accore.”

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

Insérer : Un **feu** (323.320) est placé dans la partie NE de Entry Island.

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 9 – Paragraphe 91, lignes 7 à 10 (ée: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97)

Ajouter : Un **feu** (464.5) est placé sur l'extrémité du quai.

Page 26 — Paragraphe 239, ligne 4 – avant "Deux"

Insérer : Un **feu** (471.7) est placé près de l'extrémité Ouest de l'entrée de l'anse.

Page 26 – Paragraphe 240, dernière ligne

Ajouter : Un **feu** (473.1) est placé sur l'extrémité du quai.

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy, première édition, 1990 —

Pages 256 et 258 – Supprimer le paragraphe 166

Remplacer par: 166 **Avertissement.** – Quatre ducs d'Albe (poste à combustible) sont indiqués sur la carte à 0,2 mille au Sud du parc industriel. Ce poste à combustible n'est plus utilisé mais les réservoirs à pétrole placés sur le rivage à l'Est du poste sont **remarquables**. Le duc d'Albe Nord s'est effondré et les vestiges seraient couverts de 1,8 m (6 pi) d'eau. Les autres ducs d'Albe sont dans un état de délabrement et il ne faut pas se fier aux feux qu'ils portent.

(A7/98)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 68 — Paragraphe 225, lignes 4 à 6

Supprimer: "Le...(4,9 m)."

Remplacer par: Le quai en T qui porte un**feu** (1539.123) est en ruine.

(L55/98)

Page 68 — Paragraphe 225, dernière ligne

Ajouter: À 500 m à l'WNW de l'île Block s'étend de la rive en direction SE un émissaire d'une longueur de 200 m.

(L61/98)

Page 184 — Supprimer les paragraphes 162 à 167

Remplacer par: 162 Le **port de Belledune** est un port artificiel, exploité par Ports Canada. Il comprend un brise-lames et trois terminaux. En 1997, 104 navires y ont fait escale et on y a manutentionné 2,1 millions de tonnes de marchandises en vrac. On y accède du NE depuis la

baie des Chaleurs entre Belledune Point ($47^{\circ} 56' N$, $65^{\circ} 50' W$) et l'extrémité du brise-lames situé à 0,4 mille au NW. Un **feu** (1340.1), reposant sur un support blanc, est placé sur **Belledune Point**. Un autre **feu** (1340.2), pourvu d'une marque de jour blanche avec un carré orange, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Il y a deux **feux** à secteur privés dans le port. Le port garde l'écoute sur les voies VHF 16 et 65A-USA (156,8 et 156,275 MHz).

163 Le chenal d'accès, d'une largeur approximative de 145 m, offrirait une profondeur de 11,6 m. On recommande que les vracquiers chargés à bloc limitent leur tirant d'eau sécuritaire d'arrivée à 12,6 m et accostent à pleine mer. (La densité de l'eau au poste d'amarrage varie entre 1018 et 1025.) Le pilotage n'est pas obligatoire mais recommandé. Un navire ne doit pas entrer dans le port sans d'abord en avertir le capitaine de port par radio VHF. Certaines conditions de vent peuvent gêner l'accostage et ainsi rendre nécessaires les services d'un remorqueur, qui sont disponibles. Le bateau-pilote va à la rencontre des navires à destination du port à une distance variant entre 1,5 et 2 milles au NE du brise-lames. Il y a des postes de **mouillage** désignés à 1,5 et 3 milles au NE du brise-lames, 27 et 33 m d'eau, fond de vase dur de bonne tenue – peu de protection. Le port est bien abrité des vents de NW dominants.

164 Le port est ouvert toute l'année et il est généralement libre de glaces en hiver. Les vents d'Est dominant poussent la banquise dans la baie des Chaleurs, ce qui, à l'occasion, rend les accès à Belledune difficiles à cause de l'important chevauchement de glaces.

165 Le poste à charbon et le quai de *la Brunswick Mining and Smelting (BMS)* se trouvent du côté Sud du brise-lames. Le poste à charbon, situé vers large, 307 m sur 28 m, offrirait des profondeurs variant entre 14,4 et 14,8 m. Le quai de la *BMS*, 155 m sur 15 m, offrirait une profondeur de 10,1 m. Un troisième quai, poste à marchandises diverses, s'allonge du côté Sud du port; d'une longueur de 455 m et d'une largeur de 100 m, il offrirait (1998) des profondeurs variant entre 10,1 et 11,5 m. Une **bouée** d'amarrage lumineuse privée est mouillée à quelque 77 m à l'Est du poste à marchandises diverses. On utilise cette bouée lorsque l'avant ou l'arrière du navire dépasse l'extrémité Est du quai, surtout lorsque le vent souffle du secteur NE-SE. Les quais sont desservis par une route, des convoyeurs et des pipe-lines.

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

166 On peut se procurer du mazout, du diesel et de l'eau par camion-citerne, et faire effectuer des réparations mineures. La population de Belledune était de 2 060 habitants en 1998. (A8/98)

Page 187 — Après le paragraphe 184.1

Insérer: 184.2 La partie Est de l'anse abrite un port de plaisance offrant les services suivants : rampe de mise à l'eau, essence, diesel, électricité, restaurant, réparations, douche, buanderette, station de vidange, téléphone, poste, épicerie, propane et glace.

(L47/98)

Page NOTES — Diagramme **POINTE-BASSE** (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/97)

Supprimer 1₃ @ 326°30', 245 mètres du coin inférieur SE du cadre.

Ajouter 0₅ @ 326°, 247 mètres du coin inférieur SE du cadre.

Ajouter 1₈ @ 308°30', 283 mètres du coin inférieur SE du cadre.

Ajouter 0₅ @ 316°30', 247 mètres du coin inférieur SE du cadre.

Remplacer (1996) par (1997) @ 334', 265 mètres du coin inférieur SE du cadre.

(L57/98)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 32 — Paragraphe 358, lignes 2 à 4

Supprimer: "le phare...329°."

Remplacer par: l'église de Baie-Trinité à 329° et à une distance de 1.2 mille.

(L54/98)

Page 32 — Paragraphe 361, ligne 6

Supprimer: du feu

(L54/98)

Page 33 — Paragraphe 363, ligne 3

Supprimer: du feu

(L54/98)

Page 46 — Paragraphe 110, lignes 4 à 6 – après "navigation." (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/98)

Ajouter: Deux bouées d'avertissement sont mouillées à l'Ouest du brise-lames.

(L64/98)

Page 46 — Paragraphe 110, dernière ligne

Supprimer: premier

(L64/98)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

- Page 62 — Paragraphe 88, ligne 6 – avant “. Un”
Insérer: Une rampe mobile pour le traversier est installée du côté Est de l'enracinement du quai.
(L54/98)
- Page 62 — Paragraphe 88, lignes 8 à 12
Supprimer: “Un quai...l'eau.”
Remplacer par: Une rampe de mise à l'eau se trouve à l'Est de l'enracinement du quai privé.
(L54/98)
- Page 62 — Paragraphe 89, lignes 4 à 6
Supprimer: “Au...pétroliers.”
(L54/98)
- Page 63 — Après le paragraphe 95
Insérer: 95.1 Un traversier (passagers et d'automobiles) saisonnier assure la liaison entre Forestville et Rimouski.
(L54/98)
- Page 63 — Paragraphe 102, ligne 3
Supprimer: lumineuse
(L54/98)
- Page 70 — Paragraphe 168, lignes 3 et 4
Supprimer: “Le...l'aéroport.”
(L54/98)
- Page 70 — Paragraphe 168, lignes 4 et 5
Supprimer :Les antennes de la station
Remplacer par : Des antennes radio
(L54/98)
- Page 71 — Paragraphe 172, ligne 1
Page 71 — Paragraphe 173, ligne 2
Page 71 — Paragraphe 173, ligne 4
Supprimer: feu
Remplacer par: radiophare
(L54/98)
- Page 72 — Après le Tableau 3.5
Supprimer: *draguée en 1992
Remplacer par: *draguée in 1995
(L54/98)
- Page 72 — Paragraphe 184, lignes 8 et 9
Supprimer: “Le...caractéristiques.”
Remplacer par: Consulter le **Tableau 3.5** pour les caractéristiques.
(L54/98)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec, première édition, 1992 —

Page 41 — Paragraphe 92, lignes 1 et 2
Supprimer: "Un...Collège."

(L78/98)

Page 41 — Paragraphe 96, lignes 5 à 8
Supprimer: "À...basse"

(L67/98)

Page 43 — Paragraphe 118, lignes 1 à 4
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/98.

(L70/98)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent, Cap Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 5 — Après le paragraphe 48
Insérer: 48.1 **Avertissement.** – Un engin de pêche est installé à
l'emplacement suivant : de $46^{\circ} 40' 46'' N$, $71^{\circ} 48' 33'' W$ à 46°
 $40' 30'' N$, $71^{\circ} 48' 53'' W$. Les navigateurs feront preuve de
prudence en naviguant dans cette zone.

(L65/98)

Pages 39 et 40 — **Tableau 2.4**Porter les corrections suivantes dans la colonne **Profondeur**

Poste	Profondeur
	pi (m)
45	20 (6.1)
46	35 (10.7)
96	30 (9.1)
97	30 (9.1)

(L66/98)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page VII – colonne de gauche, ligne 8
Supprimer: 4
Remplacer par : 3

(C13/98)

Page VII – Avant-dernière ligne
Supprimer : **Administration**
Remplacer par : **Corporation de gestion**

(C13/98)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

Page 2 – Paragraphe 12, lignes 8 à 10

Supprimer : "Administration...4614."

Remplacer par : Corporation de gestion de la Voie maritime, 202, rue Pitt, Cornwall (Ontario) K6J 3P7; téléphone (613) 932-5170; télécopieur (613) 932-5037.

(C13/98)

Page 2 – Paragraphe 13 ligne 6

Supprimer : l'Administration

Remplacer par : la Corporation de gestion

(C13/98)

Page 22 – Paragraphe 294, dernière ligne

Ajouter: Une balise de jour de tribord est placée sur la pointe SE de l'île.

(C12/98)

Page 23 – Paragraphe 312, lignes 7 et 8

Supprimer : L'Administration

Remplacer par : La Corporation de gestion

(C13/98)

Page 29 – Paragraphe 72, ligne 6 – avant "L'écluse"

Insérer: Une tourelle circulaire blanche avec la partie supérieure rouge s'élève sur l'extrémité Nord du mur d'approche aval. Une tourelle semblable s'élève sur l'extrémité Sud du mur d'approche amont Ouest

(C10/98)

Page 33 – Paragraphe 105 dernière ligne

Ajouter: Une tourelle circulaire blanche avec la partie supérieure rouge s'élève sur une jetée située dans l'angle SE de la digue.

(C10/98)

Page 33 – Après le paragraphe 115

Insérer: 115.1 Une marque de jour rectangulaire orange fluorescent est placée sur le côté SE de l'élévateur à grain.

(C10/98)

Page 37 – Après le paragraphe 160

Insérer: 160.1 Une tourelle circulaire blanche avec la partie supérieure verte s'élève du côté NW de McNair Island.

(C11/98)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

Page 38 – Supprimer le paragraphe 167.

(C11/98)

Page 46 – Après le paragraphe 39

Insérer: 39.1 **Beuvais Point**, située à 0,4 mille au SSE de Quebec Head, dénomme l'extrémité Est de Wolfe Island. **Banford Point**, du côté Sud de Wolfe Island, se trouve à 3 milles à l'WSW de Beuvais Point. Une tourelle circulaire blanche avec la partie supérieure rouge s'élève sur Banford Point.

(C12/98)

Page 47 – Après le paragraphe 56

Insérer: 56.1 Une tourelle circulaire blanche avec la partie supérieure rouge s'élève sur le côté Est du quai public.

(C12/98)

Page 47 – Après le paragraphe 63

Insérer: 63.1 Une tourelle circulaire blanche s'élève sur le versant de la colline située à 1,5 mille au SW de Point Alexandra.

(C12/98)

Page 71 [Index] – après Beurivage Island, 53

Insérer: Beuvais Point, 46

(C12/98)

Voie d'eau Rideau et rivière des Outaouais, deuxième édition —

Chapter I — Après le paragraphe 126

Ajouter: 126.1 **Refuge d'oiseaux migrants** .

— Les navires qui franchissent des refuges d'oiseaux sont soumis au *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrants* de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

En général, ces refuges sont indiqués sur les cartes. Dans ces refuges, il est interdit de chasser, de déranger, de détruire, de prendre ou d'avoir en sa possession un oiseau, un œuf, etc. Il est aussi interdit d'avoir des armes à feu ou tout autre engin de chasse. Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse. L'accès à certains sites est limité ou interdit. Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada.

(L56/98)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Édition mensuelle n° 12/98

Chapter VIII — Paragraphe 107, lignes 1 et 2

Supprimer: “galets...moins”

Remplacer par: roches à fleur d'eau

(L69/98)

Chapter VIII — Paragraphe 110, ligne 5 – après “asséchant”

Insérer: ainsi que des roches à fleur d'eau

(L69/98)

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

53.3	<i>Petite Forte - Bouée lumineuse PE5</i>	47 23 23 54 39 43	Fl (2+1)	G	6s	Verte, rouge et verte, marquée "PE5".	À longueur d'année.	Carte:4615 2334/98
53.4	<i>Petite Forte - Bouée lumineuse PE7</i>	47 23 46.5 54 39 54	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "PE7".	À longueur d'année.	Carte:4615 2334/98
176	<i>Crabbes River - Bouée lumineuse XD</i>	48 13 26.5 58 52 17.8	Fl(2)	W	5s	Rouge et blanche, marquée "XD".	Saisonnier.	Carte:4022 2343/98
231	L'Anse au Loup, quai Sud	51 31 03.8 56 49 46.4	F	R		Tour. 2.1	À longueur d'année.	Carte:4668
									<u>Éd. 12/98</u>	
231.5	L'Anse au Loup, quai Nord	À l'extrémité du quai du gouvernement. 51 31 14 56 49 36	Fl	R	6s	4.0	Mât 2.1		Carte:4668
									<u>Éd. 12/98</u>	
267.5	Ming's Bight	49 58 19.8 56 00 15.5	Fl	G	4s	3.4	Mât. 2.1	Saisonnier. Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s	Carte:4520
									<u>Éd. 12/98</u>	
319.1	Northern Island	54 58 52.8 58 17 43.2	Mo(A)	W	6s	57.8	Tour à claire-voie, bandes horizontales rouges et blanches sur 3 côtés. 3.7	Lum. 0.3 s; obs. 0.6 s; lum. 1 s; obs. 4.1 s À longueur d'année.	Carte:5044 2331/98
319.12	<i>Quaker Hat Shoal - Bouée lumineuse NH5</i>	54 59 43.7 58 30 53.6	Fl	G	4s	Verte, marquée "NH5".	Saisonnier.	Carte:5044 2331/98
319.229	<i>Tobin's Shoal - Bouée lumineuse NT5</i>	55 07 31.5 58 56 54	Fl	G	4s	Verte, marquée "NT5".	Saisonnier.	Carte:5045 2331/98
319.239	<i>North East Breaker - Bouée lumineuse NM3.5</i>	55 10 48 59 06 42	Fl	G	4s	Verte, marquée "NM3.5".	Saisonnier.	Carte:5045 2331/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE – suite

319.254	Double Point	54 50 26.4 58 22 21	Fl W 4s	33.4	Tour, bandes horizontales rouges et blanches. 3.6	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s À longueur d'année.	Carte:5044 2331/98
320.6	Bluff Point	55 15 51 60 02 06	Fl W 4s	Tour, marque de jour rouge et blanche 3.7		Carte:5047 2331/98
321.74	Landmark Point	55 24 54.7 60 01 50.8	Fl G 2s	34.0	Tour, marque de jour verte et blanche. 3.7		Carte:5047 2331/98
321.77	<i>Seneraluk Rock - Bouée lumineuse NH2</i>	55 27 05 60 12 06	Fl R 4s	<i>Espar rouge, marquée "NH2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:5047 2331/98
322.01	Cross Island	55 36 04.2 60 18 29	Fl W 3s	20.0	Tour, marque de jour rouge et blanche. 3.7		Carte:5047 2331/98
322.03	Gourley Island	55 43 25 60 20 36	Fl W 4s	Tour, marque de jour rouge et blanche. 3.7		Carte:5047 2331/98
323.31	Katauyak Island	55 54 00.5 60 33 27.7	Fl W 4s	44.0	Tour, marque de jour rouge et blanche. 3.7		Carte:5047 2331/98
323.32	Entry Island	55 51 25.3 60 43 19.1	Fl W 4s	Tour, marque de jour rouge et blanche. 3.7		Carte:5048 2331/98
383.32	<i>Foots Rock - Bouée lumineuse DJ4</i>	49 43 51 54 09 37.2	Fl R 4s	<i>Espar rouge, marquée "DJ4".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:AB293 2349/98
383.55	<i>Baker Rock - Bouée lumineuse DJ10</i>	49 44 47 54 09 33	Fl R 4s	<i>Espar rouge, marquée "DJ10".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:AB293 2349/98
383.81	<i>Foots Rock Sandbar - Bouée lumineuse DJ5</i>	49 44 53.4 54 09 44.4	Fl G 4s	<i>Espar verte, marquée "DJ5".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:AB293 2349/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE – suite

448.4	Stone Island - Bouée à cloche lumineuse JB2	48 41 48 53 07 48	FI R 4s	Rouge, marquée "JB2".	Saisonnier.	Carte:4854 2332/98
464.5	Lower Lance Cove, quai	48 08 49.2 53 41 45.6	F R	3.3	Tour. 2.1	À longueur d'année.	Carte:4852 2332/98
471.7	Grates Cove	48 10 12 52 56 09	LFI W 10s	45.9	Tour à claire-voie, bandes horizontales rouges et blanches. 4.9	Lum. 2 s; obs. 8 s À longueur d'année.	Carte:4850 2332/98
473.1	Grates Cove, quai	48 09 53 52 56 16	FI R 4s	2.8	Mât cylindrique. 2.5		Carte:4850 2332/98
475.4	Salvage Shoal - Bouée lumineuse CJ4	47 55 24 53 03 26	FI R 4s	Espar rouge, marquée "CJ4".	Saisonnier.	Carte:4850 2332/98
475.5	Ochre Pit Cove East - Bouée lumineuse CJ5	47 54 58 53 03 38	FI G 4s	Espar verte, marquée "CJ5".		Carte:4850 2332/98
475.6	Ochre Pit Cove West - Bouée lumineuse CJ6	47 55 07 53 03 46	FI R 4s	Espar rouge, marquée "CJ6".	Saisonnier.	Carte:4850 2332/98

EAUX INTÉRIEURES

612.8	Leamington Harbour, entrée principale	42 01 28 82 36 05	F G	6.2	Tour cylindrique blanche, partie supérieure verte. 4.8	Visible dans un arc de 360°; intensité réduite de 180°; 120° à 300° par le S., et l'W.	Carte:2181 Éd. 12/98
616.8	Cedar Creek – Feu Est	Extrémité Sud du brise-lames. 42 00 38.5 82 46 44	FI R 4s	4.2	Mât cylindrique blanc. 1.8	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s À longueur d'année.	Carte:2123 Éd. 12/98
617	Cedar Creek	Extrémité du brise- lames Ouest. 42 00 36 82 46 45	F G	6.0	8	Tour cylindrique blanche, partie supérieure verte. 5.0	À longueur d'année.	Carte:2123 Éd. 12/98
1191	Quenneville – Bouée lumineuse d'avertissement	45 24 44.3 73 38 01.7	FI Y 4s	Jaune.	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:1409 Éd. 12/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES – suite

1192	Lachine	45 25 51.1 73 40 55.9	FI G	4s	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:1409 Éd. 12/98
1201	Dixie - alignement	Sur un pilier. 45 25 16 73 44 45	Q G	1s	8.4	Tour cylindrique sur un dauphin à un pieu; marque de jour rectangulaire rouge fluorescent, bande verticale noire.	Visible 360°. Saisonnier.
1202		050°43' 2037.6m du feu antérieur.	Q G	1s	24.6	Tour à claire-voie blanche, marque de jour lattée rouge fluorescent.	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
								Carte:1410 Éd. 12/98

ATLANTIQUE

877	Port Hood Island	Sur la pointe Smith. 46 00 51.2 61 33 26.2	FI R	4s	3.9	5	Mât à claire-voie, partie inférieure fermée; marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 3.5	À longueur d'année. Aide privée.	Carte:4448 Éd. 12/98	
1017.69	Pont de la Confédération	À la mi-travée de chaque côté de la travée de navigation. 46 12 35.7 63 45 10.1	Iso	2W	6s	50.5	13	Sur le pont.	Entretenu par Strait Crossing Bridge Ltd. À longueur d'année.	Carte:4406 Éd. 12/98
1017.76	Pont de la Confédération S.E.	46 12 35.6 63 45 10	F	R W G		64.0	Sur le pont.	Rouge de 308°39' à 310°39'; blanc de 310°39' à 311°39'; vert de 311°39' à 313°39'. Le secteur blanc indique la route à suivre. Entretenu par Strait Crossing Bridge Ltd. À longueur d'année.	Carte:4406 Éd. 12/98
1017.77	Pont de la Confédération N.W.	46 12 35.8 63 45 10.3	F	G W R		64.0	Sur le pont.	Vert de 129°08' à 131°08'; blanc de 131°08' à 132°08'; rouge de 132°08' à 134°08'. Le secteur blanc indique la route à suivre. Entretenu par Strait Crossing Bridge Ltd. À longueur d'année.	Carte:4406 Éd. 12/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE – suite

1017.78	Pont de la Confédération	Sur chaque côté de la jetée 22. 46 12 32.6 63 45 13.9	F 2G	16.5	11	Sur le pont.	Entretenus par Strait Crossing Bridge Ltd. À longueur d'année.	Carte:4406 Éd. 12/98
1017.79	Pont de la Confédération	Sur chaque côté de la jetée 21. 46 12 38.7 63 45 06.3	F 2R	16.5	11	Sur le pont.	Entretenus par Strait Crossing Bridge Ltd. À longueur d'année.	Carte:4406 Éd. 12/98
1599.5	<i>Bouée SADO lumineuse</i>	50 06 30 63 38 30	F(5) Y 20 s	Jaune, marquée "ODAS".	<i>Rayer Entretien par l'Institut Maurice-Lamontagne.</i>	Carte:4432 Éd. 12/98
1730 H2070	Pointe-au-Père						Rayer du Livre.	Carte:1236 2333/98
1781 H2108	Baie Sainte- Catherine	Côté Ouest du débarcadère du traversier de Baie Sainte-Catherine. 48 06 56.8 69 43 15.7	FI G 6s	9.2	6	Tour à claire-voie. 1.0	Lum. 1 s; obs. 5 s Saisonnier. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98
1783 H2115	Pte de l'Islet	Sur la pointe. 48 08 07.2 69 43 01.2	FI W 6s	12.0	9	Tour à claire-voie carrée. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98
1784 H2118	Anse à l'Eau	Extrémité du quai. 48 08 19.6 69 43 40.2	F G	9.9	6	Tour à claire-voie carrée. 6.1	À longueur d'année. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98
1784.5 H2113	Anse du Portage	Extrémité du quai. 48 07 36.6 69 43 51.4	F Y	9.5	8	Tour à claire-voie carrée. 6.1	À longueur d'année. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98
1785 H2122	Cap de la Boule	Côté Sud de la pointe. 48 08 52.6 69 48 14.9	FI W 6s	18.0	8	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 6.2	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98
1786 H2124	Anse de Sable	48 09 05.5 69 51 20.6	FI W 6s	6.8	8	Tour à claire-voie rouge et blanche. 6.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours.	Carte:1203 Éd. 12/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE – suite

1787 H2130	Anse à Pierrot	NW. de l'anse. 48 14 01.6 69 53 43.6	FI W 6s	13.1	8	Tour à claire-voie carrée. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1788 H2126	Pointe aux Crêpes	Sur la pointe. 48 13 01.1 69 53 43.2	FI G 6s	12.8	5	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 7.6	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1789 H2128	Anse-de-Roche	Sur le quai, rive Nord. 48 13 05.6 69 52 32.4	Iso R 2s	8.8	7	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 6.1	À longueur d'année. Entretenu par la Municipalité de Sacré-Coeur. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1790 H2131	Île St-Louis	Côté Nord de l'île. 48 15 03.2 70 01 10.3	FI W 6s	39.6	8	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1791 H2133	Pointe Claveau	Sur la pointe. 48 15 37.6 70 06 54.2	FI W 6s	15.2	8	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1792 H2134	L'Anse-St-Jean	Extrémité du quai. 48 14 41.9 70 10 48.7	F R	6.6	7	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 4.6	À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1793 H2136	Anse de Tabatière	48 16 19.4 70 12 09.9	FI W 6s	15.1	8	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 4.6	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1203 Éd. 12/98
1794 H2138	Baie Trinité	Sur une pointe vis-à- vis La Niche. 48 21 13.4 70 20 42.2	FI W 6s	18.0	8	Support à claire-voie carré rouge et blanc. 9.8	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1202 Éd. 12/98
1795 H2140	Cap Rouge	48 22 28.1 70 32 08.4	FI W 6s	14.7	8	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 7.6	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1202 Éd. 12/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE – suite

1798 H2142	Cap de l'Est	Extrémité Sud du cap. 48 22 33 70 42 22.1	FI W 6s	16.9	8	Tour octogonale blanche. 8.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1202 Éd. 12/98
1799.4 H2142.2	Bagotville, quai	48 20 41.1 70 52 43.6	Iso R 2s	9.2	5	Mât carré noir. 7.7	À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1202 Éd. 12/98
1799.5 H2142.8	Pointe aux Pins	Côté Ouest de la pointe. 48 25 09 70 49 54	FI Y 6s	11.9	7	Tour à claire-voie carrée rouge et blanche. 6.7	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1202 Éd. 12/98
1801 H2143	Poste-Saint-Martin - alignement	48 26 36.6 70 59 02.3	F W	23.5	Tour à claire-voie rouge, partie supérieure fermée; marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 13.7	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
1802 H2143.1		287°19' 3321.2m du feu antérieur.	F W	53.6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1209 Éd. 12/98
1811 H2143.6	Simard - alignement	Côté Nord de la rivière Saguenay. 48 26 59 71 01 18.4	F G	8.8	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.6	À longueur d'année. Rayer le feu de secours.
1812 H2143.7		256°16' 212.9m du feu antérieur.	F G	13.8	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 12.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1209 Éd. 12/98
1814 H2143.9	Rivière-du-Moulin - alignement aval	Au Nord de Rivière- du-Moulin. 48 26 07.4 71 01 32.7	F G	10.6	Tour à claire-voie, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	À longueur d'année. Rayer le feu de secours.
1815 H2143.9 1		214°47' 197.2m du feu antérieur.	F G	17.6	Tour à claire-voie, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:1209 Éd. 12/98

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	--	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE – suite

1817 H2144	Rivière-du-Moulin - alignement amont	À l'Est de l'embouchure de la rivière. 48 26 01.5 71 01 44.5	F	G	9.6	Tour à claire-voie, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Rayer le feu de secours.
1818 H2144.1		081°37' 131.4m du feu antérieur.	F	G	17.6	Tour à claire-voie, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	À longueur d'année. Rayer le feu de secours.
1890.6	Montmagny - Bouée de renseignement lumineuse	47 01 34.2 70 33 43.1	Fl	Y	4s	Blanche et orange, marquée "Marina Montmagny". Saisonnier.
1997 H2346	Portneuf - alignement	Rive Nord, à l'Est de la rivière Portneuf. 46 41 22.6 71 52 14.5	F	G	20.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 18.3	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
1998 H2346.1		028°29' 600.4m du feu antérieur.	F	G	40.7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 15.3	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.

Carte:1209
Éd. 12/98

Carte:1317
2337/98

Carte:1314
2307/98

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____
_____ Navire (ou adresse) _____
_____ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie
et l'adresse du siège social: _____
_____ Emplacement général: _____
Objet: _____
Position approx : _____ de latitude _____ de longitude _____
Carte utilisée pour le pointage: _____ (corrigée
d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 19 _____)
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements
concernant des aides à la navigation
ou le Livre des feux, des bouées
et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de
danger (ou apparence de danger)
à la navigation, ou lorsque des
corrections aux Instructions
Nautiques semblent nécessaires.